



*Ministère délégué chargé des personnes âgées
et de l'autonomie*

*Ecole des
Grands-Parents Européens*

Michèle DELAUNAY,
Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie

Et

L'Ecole des Grands-Parents Européens

Vous invitent à la conférence

«Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir

Mardi 19 novembre 2013 de 10h à 13h

Salle Pierre Laroque. Ministère des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne – Paris 7^{ème}

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



Déroulé :

09h30 Accueil autour d'un petit-déjeuner

10h00 Introduction et présentation d'une étude sur les grands-parents réalisée par Opinion Way

10h15 Table ronde animée par Armelle Le Bigot-Macaux avec :

— François de Singly, sociologue

— François Fatoux, délégué général de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

— Manuella Bourassin, maître de conférences en droit privé à l'université de Nanterre

— Sylvie Moisdon-Châtaignier, maître de conférences à l'université de Rennes

— Catherine Enjolet, présidente de l'association « Parrains par mille »

11h15 Echange et débat animés par Christine KELLY, membre du CSA et journaliste

Avec Marcel RUFO et Michèle DELAUNAY

Puis échanges avec la salle

12h15 Clôture par Michèle DELAUNAY

Introduction et présentation d'une étude sur les grands-parents réalisée par Opinion Way

Armelle LE BIGOT-MACAUX remercie Madame la Ministre — qui rejoindra plus tard le colloque — pour cette plateforme, ainsi que les équipes du ministère et notamment Gauthier DE Gauthier Caron Thibault et celles de l'École des Grands-Parents Européens avec le soutien de Marie-Françoise HUIN, ainsi que l'ensemble des participants présents aujourd'hui. Le sujet de ce colloque s'est imposé pour plusieurs raisons, les grands-parents représentant aujourd'hui une nouvelle génération qui s'implique différemment auprès de leurs petits-enfants, tout en restant un vecteur particulièrement fort de lien. Les médias commencent timidement à se faire l'écho de cette nouvelle donne à travers différents articles, et l'on peut également citer le Pape François qui a récemment dit qu'« *un peuple qui n'écoute pas les grands-parents est un peuple qui meurt* ». **Armelle LE BIGOT-MACAUX** précise ensuite à l'aide de quelques chiffres l'importance nouvelle des grands-parents dans la société : il s'agit d'une population en forte augmentation (selon l'INSEE on compte 15 millions de grands-parents, plus de 2 millions et demi en 15 ans, qui ont en moyenne 5 petits-enfants), une population plus âgée qu'avant, mais plus active aussi, avec une plus forte longévité des grands-mères, une population solidaire (40 % des grands-parents s'occupent de leurs petits-enfants presque chaque semaine, ce qui représente 23 millions d'heures hebdomadaires gratuitement dédiées à de la garde d'enfants, soit autant que les heures réalisées par les assistantes maternelles). Par ailleurs, les grands-parents sont à l'origine de 40 % des ventes de jouets. 84 % des parents français pensent que les grands-parents sont une aide incontournable pour l'éducation de leurs enfants, une composante majeure de la famille.

Armelle LE BIGOT-MACAUX cède la parole à **Marie-Françoise FUCHS**, fondatrice de l'EGPE en 1994, afin d'expliquer les sources de cette initiative.

Marie-Françoise FUCHS est très touchée de pouvoir présenter l'EGPE lors de ce colloque. En devenant grand-mère, elle a ressenti de nouvelles émotions auxquelles elle ne s'attendait pas, et qui suscitaient des interrogations sur la place, le rôle, la responsabilité qui lui incombait. Avec une amie, elle a décidé de créer cette École des Grands-Parents Européens. Toutefois, cette école n'a pas pour vocation d'inculquer des recettes d'éducation, mais de relativiser collectivement et de voir de quelles façons il est possible de soutenir les parents. L'ambition de l'EGPE est d'être un cercle positif autour des parents et des institutions. Elle remercie tous les participants pour leur présence à ce colloque et les intervenants qui vont se succéder.

Armelle LE BIGOT-MACAUX précise les objectifs prioritaires de l'EGPE qui sont au nombre de quatre :

- 1) Etudier le rôle et la place des grands-parents, grâce notamment aux 100 bénévoles actifs qu'elle remercie vivement.
- 2) Écouter et soutenir les grands-parents en difficulté grâce à une antenne téléphonique, proposer une médiation intergénérationnelle le cas échéant
- 3) Proposer des ateliers de langage, des activités culturelles (telles que « tricoter cœur ») afin de favoriser le lien intergénérationnel et la solidarité
- 4) Communiquer, promouvoir les activités de l'association par le biais d'un journal et d'une lettre.

Dans cet esprit, l'EGPE a commandité une étude à Opinion Way, qui a été réalisée auprès d'un échantillon de 1329 adultes et de 400 enfants, âgés de 12 à 18 ans principalement afin d'obtenir un regard croisé entre adolescents, parents et grands-parents.

Cette étude révèle le « top 5 » des rôles prioritaires des grands-parents selon les adultes : transmettre un savoir-faire ; transmettre l'histoire familiale ; le goût de la lecture ; organiser des sorties culturelles ; garder les petits-enfants. Et tout en bas de la liste figure le fait de transmettre les croyances politiques ou religieuses.

Du point de vue des petits-enfants, le top 5 ne retient ni l'organisation de sorties culturelles ni le goût de la lecture, mais l'offre de cadeaux, le fait de raconter des souvenirs de famille, le don d'argent, le fait d'avoir plus de liberté que chez ses parents, à considérer comme une autre forme de liberté à mettre en lien avec la disponibilité des grands-parents.

Les valeurs que les grands-parents imaginent devoir transmettre à leurs petits-enfants sont le respect de l'autre, le sens de la famille, l'honnêteté, la tolérance et le respect de l'autorité. Il y a quatre ans une étude similaire a été menée et permet de comparer ces réponses: le respect de l'autre et l'honnêteté sont en chute, la transmission sens de la famille et de la tolérance sont stables, et respect de l'autorité progresse. Pour les petits-enfants la valeur prioritaire à transmettre est le sens de la famille, toujours aussi précieuse pour eux. Ils apprécient la disponibilité des grands-parents, le temps passé (pour les plus âgés des répondants) et l'offre de cadeaux.

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



Il est intéressant d'observer la façon dont les petits-enfants parlent de leurs grands-parents : « chez mamie on a le droit de tout faire », « on leur remonte le moral on leur donne notre énergie », « on les aide », « on aime leurs histoires de jeunesse, les petits plats », « on aime qu'ils vivent leur vie à 100 % ».

Armelle LE BIGOT-MACAUX précise que l'EPGE ne vit que grâce à ses adhérents, plus ils seront nombreux et plus l'association sera à même de porter la cause des grands-parents. Elle présente les intervenants qui vont se succéder dans le cadre d'une table ronde dont le programme est chargé : **François de SINGLY**, **François FATOUX**, **Manuella BOURASSIN**, **Sylvie MOISDON-CHÂTAIGNIER** et **Catherine ENJOLET**.

Table ronde animée par Armelle Le Bigot-Macaux avec :

- *François de Singly, sociologue*
- *François Fatoux, délégué général de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises*
- *Manuella Bourassin, maître de conférences en droit privé à l'université de Nanterre*
- *Sylvie Moisdon-Châtaignier, maître de conférences à l'université de Rennes*
- *Catherine Enjolet, présidente de l'association « Parrains par mille »*

François FATOUX préside un observatoire qui regroupe plus de 100 entreprises, multinationales notamment, toutes concernées par l'investissement socialement responsable. Or à part une ou deux initiatives, il est difficile d'obtenir le témoignage d'entreprises sur l'intégration de la grand-parentalité au sein de leur structure. **Armelle LE BIGOT-MACAUX** lui demande quelles sont les raisons de ce vide.

François FATOUX commence par remercier sa mère, qui garde actuellement sa petite-fille fiévreuse, en l'absence de ses parents qui travaillent tous deux, preuve concrète de l'implication des grands-parents dans la vie de famille et dans la société. Il rend également hommage au Centre d'Analyses Stratégiques et à son étude en 2010 montrant l'investissement des grands-parents, notamment en ce qui concerne le mode de garde. Au sein de son Observatoire, les entreprises sont très innovantes et ce sujet est précieux. De plus en plus de grands-parents sont encore actifs, et les hommes sont assez impliqués dans leur rôle de grand-père, peut-être parfois pour compenser le fait qu'ils étaient moins investis en tant que père. Les entreprises acceptent

davantage d'intégrer les salariés dans les différentes formes de vie familiale qu'ils connaissent (monoparentale, présence d'enfants handicapés...). Tout cela modifie la donne, et les solutions peuvent être de deux natures :

- Soit en termes de congés, on a tendance en France à créer un congé par situation, mais la grand-parentalité pourrait-elle s'inscrire dans ce cadre ?
- Soit en termes d'aménagement du temps de travail. On constate un intérêt croissant des Ressources Humaines pour appréhender ces questions nouvelles, qui recouvrent celle de l'égalité femme-homme devant la grand-parentalité.

Parmi les autres thèmes à traiter figure celui de la qualité de vie au travail, car si l'on continue à travailler jusqu'à 65 ans de nouvelles demandes sont à prendre en compte. **François FATOUX** cite le cas d'Areva à Lyon qui cherche à mettre en place un temps partiel basé sur les congés scolaires dans le cadre duquel les salariés peuvent bénéficier de 80 % de leur salaire antérieur et de tous les congés scolaires. Ce dispositif a été demandé par des hommes notamment. D'autres entreprises ont créé des comptes épargne-temps, avec mise à disposition de jours pour garder les petits-enfants. Il apparaît essentiel de réviser les pratiques de management en entreprise où la culture de la performance et de la présence reste prégnante et où il reste difficile d'exprimer des contraintes non-professionnelles d'emploi du temps. On conserve un modèle sacrificiel, surtout pour les salariés masculins. Il faut effectuer un travail pour réhabiliter d'autres valeurs, où la vulnérabilité a sa place. Enfin, il faut accentuer la communication ciblée dans les entreprises pour rendre connus certains dispositifs de congés pouvant bénéficier aux grands-parents, mettre en avant des témoignages, et valoriser le rôle de modèle des dirigeants qui doivent aussi être exemplaires à ce sujet.

Armelle LE BIGOT-MACAUX remercie **François FATOUX** pour son intervention, souhaitant vivement que l'on passe de l'incantatoire à l'action. Elle présente ensuite **Catherine ENJOLET** et son association « Parrains par mille » qui héberge des co-grands-parents, en l'interrogeant sur leur nombre et leur typologie.

Catherine ENJOLET revient sur la terminologie, et les mots clés « sens » et « lien ». La filiation n'est pas la seule famille, la famille humaine s'inscrit au-delà des liens du sang dans l'établissement de liens sélectifs. Face aux 15 millions de grands-parents recensés, on compte de nombreux petits-enfants en demande, ceux des services sociaux (300 000), ceux issus de familles isolées, les enfants pauvres (2 millions), tous en attente de liens et de sens. Un lien qui n'engage à rien d'autre que ce dont chacun se sent capable et prêt à transmettre, qui ne relève pas du devoir, mais du don d'ingérence envers celui qui a moins de chance. Ces liens existent

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



depuis toujours, comme celui de parrain et de marraine, il s'agit d'une co-famille nécessaire pour grandir. L'association fête cette année ses 25 ans, grâce aux adultes et parents qui transmettent à leur tour ce qu'ils ont reçu, formant par ce geste une belle chaîne humaine.

Catherine ENJOLET invite les participants à venir les rejoindre au cœur de cette action.

Armelle LE BIGOT-MACAUX la remercie pour ce témoignage. Elle présente ensuite le sociologue **François de SINGLY**.

François de SINGLY début son intervention par une remarque : il a beau être grand-père, il ne se considère pas comme étant une personne âgée, et s'étonne de la tenue de ce colloque au sein du Ministère chargé des personnes âgées et de l'autonomie... Devenu grand-père à 52 ans, il avoue avoir eu quelques difficultés à gérer ces nouvelles émotions, dont le fait que dans l'imaginaire collectif on assimile le fait d'être grands-parents avec celui d'être vieux. On n'aspire pas à être vieux, ni à 52 ans ni à 65 ans, le lien est donc à redéfinir et il s'agit d'une réelle nouveauté historique. On parle de transmission verticale des ascendants vers les descendants, mais la grand-parentalité n'est pas que celle-là : tout individu ne se définit pas que par son passé à transmettre ou par sa disponibilité, il existe dans le présent. Par ailleurs, son propre passé n'est pas toujours passionnant. Plusieurs dimensions sont à prendre en compte dans l'échange entre grands-parents et petits-enfants : je suis grand-père, mais je suis moi-même, tous comme les petits-enfants sont eux-mêmes et pas seulement mes petits-enfants. Il s'agit d'une relation entre deux individus, à ne pas cataloguer dans un rôle unique. **François de SINGLY** revient également sur le terme d'école dans l'EGPE : pour lui l'école est un modèle de transmission verticale, or apprendre à être grands-parents n'est pas à calquer sur le modèle de la scolarisation, qui de surcroît est en crise.

Armelle LE BIGOT-MACAUX revendique pleinement ce terme, après s'en être étonnée au départ. L'école a changé, aujourd'hui on apprend aussi des enfants, l'apprentissage ne s'effectue plus seulement qu'en sens unique.

Pour **François de SINGLY** il s'agit davantage d'un souhait que d'une réalité encore aujourd'hui. Il revient sur les conclusions de l'enquête menée et notamment les phrases des petits-enfants telles que « *on leur donne notre énergie* ». Ils seraient donc une crème anti-rides ? L'objectif des grands-parents est de préparer les petits-enfants à vivre dans le monde de demain et non celui d'aujourd'hui, et encore moins d'hier. Or on peut être certain que le monde de demain ne sera pas celui d'aujourd'hui, et il faut en discuter dès aujourd'hui. Par ailleurs, personne ne souhaite être achevé : responsable oui, mais pas terminé. On continue à apprendre,

aussi grâce aux petits-enfants. Il faut donc repenser la pédagogie dans les deux sens, et privilégier l'interaction pour essayer d'inventer un monde commun.

Armelle LE BIGOT-MACAUX le remercie pour la richesse de son intervention et présente **Manuella BOURASSIN**, co-auteur d'un livre sur le droit des grands-parents, qui manifeste le contraste sidérant entre la place que les grands-parents détiennent aujourd'hui dans la société et les droits dont ils disposent vis-à-vis de leurs petits-enfants et de la famille en général.

Manuella BOURASSIN confirme la place capitale des grands-parents dans la société actuelle en termes affectifs et démographiques, qui pourtant va de pair avec une fragilisation de leurs droits depuis quelque temps. Pour illustrer ce décalage, elle prend le cas de trois situations dans lesquelles il est possible aux grands-parents de recourir à la justice :

- 1) Pour établir ou rétablir des liens avec un ou plusieurs petits-enfants. Depuis 1857, la Cour de cassation reconnaît aux grands-parents le droit d'entretenir des liens avec leurs petits-enfants, droit qui fait l'objet de l'article 371-4 du Code civil depuis 1970. Mais cet article a été réformé en 2002 : désormais il ne s'agit plus d'un droit des grands-parents, mais d'un droit de l'enfant d'entretenir des relations personnelles avec leurs ascendants. Ce renversement est plus symbolique que réel, car les enfants en tant que mineurs ne peuvent saisir le juge, donc la justice continue d'accueillir les demandes des grands-parents. En saisissant le juge, ces grands-parents n'ont pas à prouver que leur demande est conforme à l'intérêt de l'enfant, c'est un avantage par rapport à n'importe quel autre tiers. Cependant s'il peut être prouvé que cette demande est contraire à l'intérêt de l'enfant, par les parents notamment, alors la demande peut être écartée. Le nombre d'actions en justice pour cette situation est faible : on en compte 2500 par an alors que beaucoup plus de grands-parents sont en souffrance. Cela s'explique notamment par la pénibilité de ce recours, long et coûteux. Quand un lien familial est dissous ou n'existe pas, la médiation familiale peut être privilégiée.
- 2) Le cas des grands-parents voulant prendre en charge leurs petits-enfants en cas de défaillance ou de décès des parents. Notre droit ne facilite pas les démarches judiciaires des grands-parents et ne leur reconnaît aucune exclusivité. Si les parents se séparent et qu'il est jugé que l'intérêt de l'enfant est d'être gardé par un tiers, les grands-parents ne peuvent saisir le juge, mais le ministère public. Si les parents se désintéressent de leur enfant, les grands-parents peuvent saisir le juge, mais la recevabilité de la demande suppose d'avoir recueilli au préalable le petit-enfant en question, ce qui fera a priori défaut si les parents entravent le lien familial. L'accueil préalable est également requis si les petits-enfants sont en situation de danger et que les grands-parents veulent saisir le

juge. Toutes ces actions ne sont pas réservées aux grands-parents, mais visent généralement les membres de la famille ou toute personne proche de l'enfant, donc les droits des grands-parents sont en voie de banalisation. Lorsque les parents décèdent ou se voient retirer l'autorité parentale, pour l'organisation de la tutelle du mineur il était traditionnel de l'attribuer aux ascendants de façon automatique, de plein droit et sans que l'intérêt de l'enfant soit vérifié. Depuis 2007 la loi prévoit que la tutelle revient aux grands-parents seulement si le conseil de famille se prononce en leur faveur.

- 3) Le cas des grands-parents se trouvant dans le besoin, en dépendance économique, cas malheureusement de plus en plus répandu. Le Code civil stipule depuis deux siècles que les descendants ont une obligation alimentaire aux ascendants. Depuis 1929 la Cour de cassation précise que les grands-parents ne sont pas obligés de s'adresser d'abord à leurs enfants, mais peuvent effectuer une demande directement à leurs petits-enfants, ce qui reste extrêmement rare. La principale raison de cette rareté est psychologique et affective, due à la réticence des grands-parents de s'adresser aux petits-enfants pour réclamer un secours. L'entraide familiale est assez tenue d'un point de vue financier au bénéfice des grands-parents, mais si un petit-enfant décède avant ses propres grands-parents et que la succession a lieu, cette solidarité a quasiment disparu : la réforme de 2001 prive les grands-parents de tout droit quasiment en abrogeant la réserve héréditaire.

L'évolution va donc dans le sens du déclin des droits des grands-parents. Les « beaux grands-parents » peuvent s'en réjouir, car ils peuvent se prévaloir de nombreuses dispositions. Cette fragilisation des droits des grands-parents est symptomatique de la nucléarisation de la famille, et de la primauté de l'intérêt de l'enfant. S'il est difficile d'imaginer que les futures réformes accordent de nouveaux droits aux grands-parents, on peut espérer des améliorations procédurales, dans notre constitution et dans le droit européen, telle que l'exigence du droit à un procès équitable. Pour s'accorder à cette exigence, un texte du code de l'action sociale et de la famille a été réécrit en juillet dernier.

Armelle LE BIGOT-MACAUX remercie **Manuella BOURASSIN** pour cette conclusion positive et rappelle que l'EGPE essaie de mettre en place cette médiation que la loi ne permet pas. Elle présente **Sylvie MOISDON-CHÂTAIGNIER** en l'interrogeant sur les causes de la rareté de cette médiation en France, alors que de nombreux professionnels sont compétents.

Sylvie MOISDON-CHÂTAIGNIER précise qu'il s'agit d'une relation juridiquement indépendante pour les grands-parents et leurs petits enfants de la relation entre enfants et parents. La force du lien grand parental n'est pas soumise à cette autorité parentale, mais à ce

fondement d'indépendance il existe plusieurs types de blocages. D'une part, la force de l'individu peut être bloquante. Il s'agit d'une avancée pour les femmes et les enfants qui ont été reconnus au cours du 20^e siècle par des droits visant l'égalité, mais le risque de cette individualisation est de créer un environnement moins solidaire. La force de fait de l'autorité parentale peut aussi constituer un blocage. Les parents peuvent bloquer la situation parce que de fait les enfants sont avec eux. Les procédures judiciaires pénibles et coûteuses sont des freins. Enfin, le blocage peut aussi être structurel si les relations sont déjà mal engagées entre les parents et les grands-parents, ou conjoncturel s'il fait suite à une séparation douloureuse, à un décès, etc. Si les parents ne sont pas mariés, des solutions existent en dehors de la justice ; si une action se déroule en justice, il revient au juge de dire le droit. Les relations avec les grands-parents doivent être privilégiées et en général le juge accorde un droit aux grands-parents, mais en cas de dysfonctionnement la mise en pratique ne devient possible que si une médiation est appliquée. Cet été **Sylvie MOISDON-CHÂTAIGNIER** a exploité 500 fiches de médiation, et elle a pu constater combien le temps préparatoire à la médiation est un temps d'écoute particulièrement précieux, il faut compter en général une heure avec les personnes concernées. Au final, 23 médiations ont été réalisées à l'EGPE (on a compté 31 700 médiations en 2011). La médiation intergénérationnelle a des atouts précieux, car elle permet une issue au conflit, or le procès est toujours symboliquement un conflit vécu comme tel. Dans la médiation on maintient des liens de droit dont on connaît la pertinence, et on peut l'extraire du conflit. Par sa triangularité, la médiation confère une place fondamentale aux petits-enfants et donne un temps de parole à l'ensemble des participants : grands-parents, parents et petits-enfants. Enfin médiation permet de prendre le temps, dans une approche différente de celle du procès. Le temps est négocié dans la médiation. Toutefois, la médiation a ses propres limites, et il faut être vigilant sur la question de la sécurité et des mises en danger, et savoir distinguer ce qui relève du juge et ce qui relève de la médiation où une relation doit être restructurée. À ce sujet, les expérimentations actuellement dans le cadre du couple sont plutôt encourageantes.

Armelle LE BIGOT-MACAUX remercie **Sylvie MOISDON-CHÂTAIGNIER** pour son intervention. Madame la Ministre étant arrivée, elle propose de passer à la session d'échanges et de débats.

Échange et débat animés par **Christine KELLY**, membre du CSA et journaliste

Avec Marcel RUFO et Michèle DELAUNAY

Christine KELLY brosse le nouveau portrait-robot des grands-parents : on vit plus longtemps, on est en meilleure santé, on passera en moyenne 25 de sa vie en tant que grands-parents, on en compte 15 millions de grands-parents soit un français sur quatre. Mais qui sont-ils, quel est leur rôle, et quelle est pour vous l'image du grand-parent aujourd'hui ?

Michèle DELAUNAY pense à une image double, celle de ses propres grands-parents se juxtaposant à celle des grands-parents dont elle est entourée, images fort distinctes. Ses grands-pères étant morts pendant la guerre de 14, elle a le souvenir des deux grands-mères veuves noires de Corrèze, personnes âgées qui n'ont pas exercé à proprement parlé de métier, dans un monde différent. Aujourd'hui le grand-parent est bien différent. **Michèle DELAUNAY** en profite pour préciser à **François de SINGLY** qu'il n'y a pas de personnes âgées à ce colloque, et lui propose d'écrire à Monsieur le premier Ministre Jean-Marc AYRAULT pour insister sur le fait que son ministère n'est pas celui des personnes âgées, mais plutôt le ministère de l'âge. L'expression « personnes âgées » ne convient évidemment plus à la majorité des grands-parents. Dans l'esprit général, on utilise cette expression pour ceux qui ne sont pas en forme. Mais aujourd'hui les « personnes âgées » jonglent avec plusieurs activités, sont engagées dans la construction de l'avenir, leur espérance de vie au moment de la retraite étant encore de 30 ans. **Michèle DELAUNAY** souhaiterait rebaptiser son ministère ainsi : « Ministère de l'âge, de l'autonomie et du défi démographique », car il gère des questions d'économie, d'emploi, de robotique aussi, et se situe au cœur de son siècle. Il ne s'agit nullement d'un déni, mais d'une revendication. Elle propose d'imaginer une journée lors de laquelle tous les plus de 60 ans feraient grève et iraient manifester : toute la société, des associations aux municipalités en passant par le Sénat, et la garde des enfants, serait paralysée.

Christine KELLY demande à **Marcel RUFO** d'où est venue sa volonté de parler des grands-parents, lui qui est pédopsychiatre.

Marcel RUFO précise que sur Europe 1 il animait une émission de 23h à minuit sur le développement de l'enfant. Or un tiers des appels étaient émis par des grands-parents qui pointaient les difficultés de leur situation et de leur rôle dans ce développement. L'enjeu est de taille. Fernandel dans un film de Pagnol parle de sa grand-mère comme d'un mimosa, fragile,

qui ne dure pas longtemps, et a cette phrase « *un petit bossu qui a perdu sa grand-mère c'est un petit bossu tout court* ». Les grands-parents sont les porteurs du temps. Les parents représentent l'espace (par la grossesse, la proximité, les pères qui poussent les poussettes, phénomène tout à fait nouveau), l'espace corporel et familial. Les grands-parents représentent le temps, son apparition et sa disparition. L'espace et le temps se mélangent pour un bon développement, d'où l'importance capitale des grands-parents pour un enfant. Ils doivent comprendre qu'ils n'ont pas une revanche à prendre sur l'autorité, mais la force développementale qu'ils représentent est leur puissance, y compris dans leur disparition. C'est ce qui fonde le temps. Il a d'ailleurs récemment été prouvé par des Américains que la nostalgie est signe de santé mentale.

Christine KELLY : peut-on parler de grands-parents ou plutôt de « grands enfants » ?

Marcel RUFO précise qu'on redécouvre ses parents avec ses petits-enfants, et le jeu réapparaît. Les hommes pendant leur carrière perdent beaucoup de beaux moments familiaux, encore actuellement même si la société évolue. Par exemple, un petit garçon veut toujours devenir pompier, policier, ou pilote avion, tandis qu'une petite fille est davantage sur la sphère de l'intime voulant être maîtresse, infirmière, et maman.

Christine KELLY ajoute que les grands-parents actuels semblent plus proches des enfants, quelle peut en être la cause ?

Marcel RUFO l'explique par la reconnaissance de l'échec. Les grands-parents ont tous « échoué » dans la vie, ils ne projettent pas un avenir idéal sur leurs petits-enfants. Dans cette perspective, les confidences des grands-parents sur les difficultés sont importantes pour eux, et source d'espoir. Les grands-parents, par les difficultés qu'ils ont connues ou connaissent, sont plus importants que les parents qui se doivent de rester forts. Les enfants vont toujours vers le plus faible, et supportent difficilement que leurs parents soient défaillants. Il faut du temps pour savoir apprécier la faiblesse de ses parents.

Christine KELLY demande si les petits-enfants peuvent se tromper de niveau de lien familial, entre les parents et les grands-parents, et s'il peut exister une rivalité entre les deux.

Marcel RUFO mentionne le cas d'une étude sur les porteurs du sida avant la trithérapie, les enfants dont les parents mouraient étaient confiés à leurs grands-parents. Ils considéraient la perte de leurs parents un peu comme celle de « grands frères », mais portaient un réel enjeu dramatique sur la disparition des grands-parents. Quant à la notion de rivalité, les grands-parents ont le droit à la parole. Ils n'incarnent pas que le passé, ils ont des colères, des idées, un côté

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



syndicaliste. Le cas des grands-parents séducteurs est infernal, car la séduction ne s'arrête pas, et dans un développement la frustration est plus importante que le « oui ».

Michèle DELAUNAY rebondit sur cette question de rivalité potentielle. On entend souvent des proches dire qu'ils ne comprennent pas tel ou tel membre de leur famille. La contradiction en fait partie de façon intrinsèque.

Marcel RUFO précise que ce qui est vraiment grave et quasiment incurable pour le développement d'un enfant, c'est l'impression d'avoir été en situation abandonnique, de ne pas avoir été aimé. Dans le repérage de ce type de cas, il faut aider les parents comme les enfants. En ce qui concerne les grands-parents, ils doivent devenir critiques de leur propre parentalité en se demandant « comment ai-je été avec mon enfant ? ». À titre personnel, **Marcel RUFO** estime qu'il a été un piètre parent, et qu'il sera un super grand-père. Quand sa fille le verra plus attentif avec ses petits-enfants qu'il ne l'a été avec elle à cause de son travail, il lui dira son regret à ce sujet. Les grands-parents n'ont pas un savoir à transmettre, mais plutôt une réflexion critique à apporter à la famille. Goethe disait « *on est adulte quand on a pardonné à ses parents* », malheureusement certaines personnes ne pardonnent pas. À titre de contreexemple, **Marcel RUFO** cite le cas d'un patient qui était battu par ses parents et placé, et qui pourtant maintenant fait garder ses propres enfants par ses parents. Cet acte de pardon peut paraître incroyable.

Christine KELLY revient sur l'étude menée par Opinion Way. On y voit les thèmes de la transmission, de la confiance, des cadeaux, mais surtout de la garde d'enfants avec ce nombre d'heures équivalent à celui effectué par les assistantes maternelles. Qu'est-ce que cela évoque ?

Pour **Michèle DELAUNAY** il y a là un caractère universel, et personne n'aurait l'idée de chiffrer le nombre d'heures des aidants familiaux. Cette comptabilité n'a que peu de sens au regard des liens de fraternité et de famille, mais elle manifeste clairement l'importance du rôle des âgés, à valoriser.

Marcel RUFO ajoute qu'être grand-parent, cela se situe au-delà du biologique. Il a souvenir de grands-parents d'adoption poétique. Aux adolescents difficiles, il prescrit toujours les grands-parents, qui impliquent dans le monde. Ils représentent une sérénité du respect, ils sont le socle du passé et donc l'arbre de vie de ce que l'on devient. L'un des problèmes des quartiers difficiles réside justement dans cette absence de grands-parents à proximité pour les jeunes issus de l'immigration.

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



Michèle DELAUNAY avance le cas du Québec, où les âgés proposent bénévolement des rendez-vous réguliers avec des jeunes dans le cadre des Maisons des grands-parents. Ce qui serait une solution pour l'adaptation aux nouveaux rythmes scolaires en France, malgré l'opposition syndicale à ce sujet. Certains avancent l'argument que ce lien créerait une confusion avec les « vrais » grands-parents de l'enfant.

Pour **Marcel RUFO** ce n'est pas un bon argument, car on a des parents biologiques et en plus tous ceux qui construisent une image du père et de la mère.

François de SINGLY avance une remarque sur l'expression « grands-parents, la force de la vie ». Il rappelle que les grands-parents actuels sont essentiellement des baby-boomers et donc des spécialistes de la remise en question de la famille solide. Ce sont eux qui ont créé la famille instable. Il invite à plus de vigilance sur la force du lien tissé, car il existe des grands-parents qui ne sont pas enracinés. Sur la question du biologique et du symbolique, il rappelle le statut du parrain dans la famille, qui apporte une richesse supplémentaire qui ne se substitue en rien au rôle du père. Les grands-parents ont aussi droit à la fragilité : on peut d'ailleurs constater la recrudescence des divorces au moment de la retraite. Le rôle des grands-parents est donc potentiellement indispensable dans le sens où il est un lien de plus, mais la richesse c'est d'avoir des liens multiples, des dimensions nombreuses. Être grand-parent seulement n'est pas suffisant, tout comme nous ne nous définissons pas seulement en tant que fils, fille, mari ou épouse.

Marcel RUFO confirme l'importance du rôle du parrain dans la diversité des conseils et la richesse des échanges que cette relation apporte.

Christine KELLY ajoute que dans les familles monoparentales, les grands-parents ont aussi un rôle capital pour permettre à la mère de travailler. Elle demande à **Michèle DELAUNAY** son avis sur l'évolution de la différence de reconnaissance de solidarité intergénérationnelle au niveau ascendant et descendant.

Pour **Michèle DELAUNAY** il est clair que jusqu'à très récemment une femme qui dans son métier avait le poids de l'aide d'une mère dépendante n'osait pas le dire professionnellement, tandis qu'une femme qui prend un jour de congé pour son enfant malade, tout le monde le comprend, c'est presque valorisant. On essaie de dissoudre cette différence de perception entre solidarité ascendante et descendante. Financièrement aussi, l'évolution est assez frappante. Il y a encore peu de temps, les baby-boomers aidaient leurs ascendants qui n'avaient pas cotisé, aujourd'hui on assiste à un renversement de situation, les plus âgés aident leurs enfants.

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



Marcel RUFO mentionne la notion de solidarité du village. Les Corses disent « *les voisins sont cousins* », la proximité étant une forme d'appartenance. Il existe un devoir d'aider les plus vieux, un devoir d'accompagnement.

Michèle DELAUNAY rebondit sur cette notion, avec la parabole du premier voisin. En tant que cancérologue, elle se souvient d'avoir vu arriver dans son service un homme pour visiter une malade, qui s'est présenté en disant « *je suis le premier voisin* ». Dans son village des Pyrénées, c'est lui qui s'occupe des obsèques et de la mort pour décharger la famille.

Marcel RUFO ajoute qu'en Corse, lorsque quelqu'un meurt, celui qui a la plus grande maison invite les autres pour parler du disparu. La vie revient, la temporalité prend le dessus. Les héros ordinaires sont ceux dont on peut capter la proximité.

Christine KELLY revient sur le rôle important des grands-parents dans la société actuelle. Faut-il les encourager à jouer ce rôle, ou promouvoir une complémentarité avec l'État et ses aides ?

Michèle DELAUNAY précise qu'actuellement l'État ne s'occupe pas des relations grand-parentales, il reste très absent. Mais il a probablement un rôle d'impulsion, car les grands-parents et les âgés constituent 25 à 30 % de la population et le sont pour 25 à 30 ans en moyenne. Cette catégorie est pourtant le trou noir de la pensée politique. Car si l'on s'occupe de la dépendance, on délaisse la façon de valoriser, favoriser, soutenir, innover pour accompagner ce rôle des âgés. Or si on ne le fait pas, ils risquent de se replier dans un communautarisme, assorti d'un sentiment de rejet, toujours négatif. L'enjeu est donc de valoriser leur rôle, et la question des rythmes scolaires en serait un très bon exemple permettant de fluidifier la barrière de la retraite, dans certaines conditions de limitation de temps pour que les âgés bénévoles ou gratifiés puissent s'impliquer. Beaucoup de grands-parents étant salariés, il faut qu'en tant que tels ils fassent partie des plans de Ressources Humaines des entreprises, qu'elles soient privées ou publiques. **Michèle DELAUNAY** rappelle qu'une de ses propositions consiste à ouvrir les crèches d'entreprises aux petits-enfants. Le rôle de l'État est d'être force de propositions. Si le gouvernement soutient la GPA, elle soutient la « *Grand Parentalité Active* », et aimerait pouvoir « *prescrire du grand-parent* » tout comme **Marcel RUFO**.

Marcel RUFO adhère à cette question des crèches d'entreprises. Les grands-parents ont aussi pour mission de conseiller la garde en crèche pour la socialisation des petits, plutôt que de favoriser une garde exclusive. C'est intéressant de la part des grands-parents de parler de crèche.

François de SINGLY met un bémol en constatant que de plus en plus d'hommes ne sont pas pères. Ils ont tout autant le droit de participer à des crèches, et il ne doit pas s'agir de tout familiariser dans la question de l'âge. Il ajoute aussi un constat politique : les plus de 60 ans votent plus à droite. La gauche devrait avoir une pensée politique pour eux. Si on veut mobiliser et redéfinir un âge, il faudrait commencer par revoir l'intitulé du ministère...

Michèle DELAUNAY précise qu'elle souhaite parler des âgés et ne pas les définir par le statut de grand-parent, même s'ils sont majoritaires. Tout comme on ne définit pas une femme parce qu'elle a des enfants. La place des âgés dans la famille n'est qu'une partie de leur rôle, qui est aussi de s'inscrire dans la vie économique, associative et politique, ce qu'ils font activement.

Échanges avec la salle

Un intervenant prend la parole pour poser deux questions. Tout d'abord en ce qui concerne l'aide souvent financière apportée par les ascendants à leurs enfants et petits-enfants, il s'inquiète de la suppression de l'abattement de 10 % qui représente autant de ressources qui ne bénéficieront pas à la descendance. Ensuite il s'interroge sur la façon dont les grands-parents peuvent aider leurs descendants à se passer du tabac, et à une possible législation pour que la cigarette ne contienne qu'un nombre limité d'additifs.

Michèle DELAUNAY au sujet des efforts fiscaux rappelle que la société y est malheureusement acculée, et qu'il s'agit bien de redistribution à l'état pur. Le problème du tabac est majeur, et elle a d'ailleurs réussi à faire passer un projet de loi pour supprimer des additifs dans les cigarettes. Les grands-parents ont également leur place dans ce défi.

Marcel RUFO propose que les grands-parents érigent comme règle de ne pas fumer chez eux.

Un second intervenant revient sur l'aspect fiscal. Les prescriptions de la Cour des comptes sur les retraités s'accroissent, ce qui ne date pas du gouvernement actuel, or les non actifs ont aussi des frais professionnels par exemple. Si on envisage les 23 millions d'heures consacrées à la garde des petits-enfants, il semble important de ne pas pénaliser trop lourdement les grands-parents. Le ministère peut-il, sans remettre en cause la solidarité nationale, intervenir pour limiter les impacts sur le pouvoir économique des grands-parents ?

« Grands-parents aujourd'hui, la force de la vie »
Bien vieillir, bien grandir



Michèle DELAUNAY assure qu'elle a bien en tête les difficultés des finances publiques nationales au quotidien. Pour l'année en cours, le gouvernement a fait le choix de réduire la dépense publique de 15 milliards d'euros supplémentaires, toutefois **Michèle DELAUNAY** garantit que quelles que soient les mesures prises, il existera un chien de garde pour effectuer ces économies.

Clôture

Michèle DELAUNAY conclut en redisant sa volonté de valoriser, favoriser et fluidifier la solidarité intergénérationnelle, la place et le rôle des âgés dans la société actuelle. Elle souhaite ainsi prendre des mesures pour créer un service civique senior qui donnera de la visibilité à l'engagement des âgés, qui sont la colonne vertébrale de notre solidarité sociale, par une meilleure reconnaissance et l'ouverture de certains droits. Beaucoup de jeunes vont très mal et il s'agit d'un gâchis considérable, dont chacun est un peu responsable. **Michèle DELAUNAY** remercie infiniment les intervenants pour la qualité de leurs échanges, l'animatrice **Christine KELLY** et bien sûr l'EGPE pour cette initiative.